

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE



## ARRÊTÉ DU MAIRE

AR20240403\_14

**OBJET** : Autorisation d'occupation du  
domaine public place du 8 mai 1945

*Le Maire de la commune de Poisat (Isère) ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et suivants ;*

*Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;*

## ARRÊTÉ

**Article 1 :** Dans le cadre de sa mission d'entretien des arbres situés sur l'esplanade du 8 mai 1945, l'entreprise Isère Green est autorisée à occuper la zone du lundi 8 avril 8h00 au mardi 9 avril 17h00.

L'accès à l'aire de jeux sera interdit le lundi 8 avril entre 08 H 00 et 17 H 00.

**Article 2 :** Un accès balisé sera mis en place par l'entreprise pour assurer l'accès aux espaces non concernés par les travaux.

**Article 3 :** Dans le cadre de cette occupation, le permissionnaire s'engage à veiller à ne pas troubler la tranquillité publique et à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation et après.

**Article 4 :** La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

**Article 5 :** Les services de la gendarmerie d'Eybens ainsi que les agents habilités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour visa en Préfecture de l'Isère par voie dématérialisée.

Poisat, le 04 avril 2024

Le Maire, Ludovic BUSTOS

